

## Chronique du mot juste

Pierre Beaudry

Volume 34, numéro 4, 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103598ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103598ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Beaudry, P. (1967). Chronique du mot juste. *Assurances*, 34(4), 344–355.  
<https://doi.org/10.7202/1103598ar>

## Chronique du mot juste

par

PIERRE BEAUDRY

344

Notre Reine et la compagnie qu'on lui fait tenir : Pour marquer le centenaire de la Confédération, Ottawa a eu la brillante idée de frapper une nouvelle pièce de 10¢ portant au revers de l'effigie de la Reine l'image du maquereau, poisson que dans leur innocence nos frères anglais considèrent comme typiquement canadien. Gardons notre sérieux jusqu'au jour où l'immense éclat de rire qui ne manquera pas de secouer le monde francophone finisse par leur faire comprendre les dangers d'une ignorance qui leur cache jusqu'aux gouailleries de notre langue.

**L'Expo 67 et ses grands espaces :** Dans ma chronique d'avril dernier je m'étais avisé d'avancer, pour illustrer le non-sens du mot *place* dans le nom d'un immeuble, que si l'on continuait à employer les mots avec aussi peu de réflexion, on en viendrait dès 1970 à *ériger des parcs* de 40 ou 50 étages, pour commencer vers 1980 à *construire des espaces* et en arriver finalement à *bâtir des trous*. Hélas ! trois fois hélas ! la publicité de l'Expo vient de me faire prophète en nous signalant à la télé que ses *grands espaces* sont en *parachèvement* ! D'ailleurs sa chanson heureusement mort-née n'a-t-elle pas invité tout l'univers à venir admirer nos *grands espaces*? C'est peut-être cette prédilection pour le vide — conséquence naturelle de celui qui contiennent certains crânes — qui autorise tant de propriétaires d'immeubles à annoncer des *espaces à louer*.<sup>1</sup>

Ma prédiction n'avait pas tenu compte de la rapidité avec laquelle les erreurs se répandent chez nous. Sidéré, je n'attends plus que le jour où l'on aura *bâti* un trou pour inviter mes compatriotes à y ensevelir la dépouille mortelle de notre pauvre langue.

En considération de : Selon Robert, cette locution peut vouloir dire: pour l'amour de, à cause de, par égard pour, eu égard à, au nom de,

<sup>1</sup> Pour une fois, ces immeubles pourraient fort bien s'appeler *places*, vu que sur une place, il y en a de la place pour de l'espace !

en vue de. C'est donc manquer singulièrement de . . . considération pour notre langue que de chercher à donner à ladite locution les sens de *moyennant*, *en contrepartie de*, ou *en retour de*; au fond, ce n'est qu'en considération de "in consideration of" qu'on se permet de parler aussi inconsidérément.

**Prime chargée :** En France, on entend par cette expression la somme qui est faite d'une part de la prime pure destinée à constituer les réserves de l'assureur et d'autre part du chargement servant à couvrir les frais généraux. Il faut dire que lorsque les Français ont établi cette définition, ils étaient loin de se douter que nos amis anglais nous feraient cadeau, au Canada, d'une acception supplémentaire conciliable avec "to charge".

345

En considération de la prime chargée : Pour traduire — c'est bien le cas de le dire — tout cela en français, il suffit de dire, tout simplement, moyennant la prime fixée.

**Rapporter une réclamation :** Voilà une faute dont j'ai à me défendre énergiquement tous les jours, tant on prend plaisir à m'en accuser même si l'imprimé que j'utilise pour communiquer les sinistres aux assureurs ne porte en titre que les mots *Avis de sinistre*. S'il est vrai qu'on peut rapporter à un assureur les circonstances d'un accident dont il a déjà été saisi, on ne peut guère rapporter l'accident lui-même. Et quand on le porte à sa connaissance, on le lui communique, on l'en avise, mais là non plus, on ne le lui rapporte pas. Quant à *réclamation*, connais pas ! (Du moins dans le sens français qu'on lui donne encore trop souvent).

**Canada Inter-Province Motor Vehicle Liability Insurance Card - Certificat d'assurance automobile responsabilité :** Incapable de reproduire la présentation typographique de ce titre, je me contente de signaler qu'elle ne permet pas de savoir si l'on a cru que Canada Inter-Province, en gros caractères, pourrait servir à la fois pour le français et pour l'anglais qui sont tous deux rangés plus bas. Disons qu'on a eu la bonne idée de ne pas se compromettre. Quoi qu'il en soit, le texte anglais est, comme toujours, excellent, tandis que sa traduction est, encore comme toujours, presque française. Faute d'espace, je n'entrerai pas dans les détails cette fois-ci, mais je tiens à exprimer mon étonnement qu'un permis puisse être menacé d'emprisonnement comme le suggère assez cruellement la proposition suivante:

“... coupable d'une infraction passible d'une forte amende et/ou <sup>1</sup> d'emprisonnement et suspension de son permis.”

**Station-service :** Autant le français fait bon marché de la préposition dans “Succursale Montréal” dont j'ai parlé en octobre dernier, autant il l'impose dans station *de* service dans le seul but de dissocier les deux éléments d'un mot composé pourtant consacré par le dictionnaire.

346

**Media d'information :** Encore un bel exemple de la facilité avec laquelle tout ce qui ne dit rien qui vaille fait traînée de poudre. Incapable d'en retracer l'origine, j'ai consulté un médium qui, pour m'apporter quelque encouragement, m'a fait communiquer avec l'esprit du regretté Malherbe. Maintes fois ramené sur terre par ledit médium, il savait bien ce que ce mot voulait dire en français. Quand j'ai mentionné *media*, il a fait une affreuse grimace et ses propos m'ont autorisé à penser que s'il venait du paradis, il risquait fort de n'y jamais retourner. Taisant pieusement certaines parties de son discours, je veux bien quand même rapporter les explications qu'il m'a données. D'abord, le pluriel de médium est, et depuis belle lurette, médiums. Les Anglais ont bien le droit de continuer à dire *media* en conservant un latinisme qui est de bon aloi pour eux mais qui ne l'est plus pour nous: ceux des nôtres qui l'emploient montrent tout simplement qu'ils ne sont pas “dans le vent”. Ensuite, le mot médium, substantif, n'est acceptable qu'en musique et dans les sciences occultes. Le mot anglais “medium”, encore pour ce qui en est de sa forme substantive, se traduit le plus généralement par moyen, mais dans “information medium — ou, au pluriel, — *media*”, il se rend par organe d'information — ou technique de diffusion. A ceux qui reprocheraient à ces termes d'être trop “ordinaires”, je me permets de conseiller qu'ils inventent des substituts, s'ils le peuvent, pour des mots comme “chaise”, “table” ou même “tire-bouchon” qui me paraissent au moins avoir servi assez longtemps pour qu'il soit excusable de vouloir les remplacer par d'autres plus “dynamiques”.

**Bénéfices marginaux :** A en juger par les offres d'emploi que publient dans nos journaux certaines maisons, et pas les moins importantes, cette expression a la vie dure chez nous. Essentiellement, “bénéfice” signifie profit, gain, avantage, et c'est probablement la dernière de ces équivalences qui induit certaines compagnies à parler

---

<sup>1</sup> Naturellement, il fallait un *et/ou* !

de *bénéfices sociaux*. Elles feraient mieux d'y aller carrément et de dire, *avantages sociaux*, qui est l'expression juste car l'affinité entre "bénéfice" et "avantage" est trop faible pour qu'ils soient toujours synonymes. Le premier appartient à la famille des mots qui désignent les gains pécuniaires qu'une entreprise peut rapporter à ses propriétaires. Le deuxième a parfois un sens analogue mais il a de plus celui de prestation. Les avantages en nature, selon Larousse, sont une rémunération consistant en prestations de service, logement, nourriture, etc. Ils peuvent donc aussi être sociaux, adjectif que Robert définit ainsi: "Qui concerne les conditions matérielles des travailleurs". Certes, ils pourraient être marginaux, mais je doute que l'employé d'aujourd'hui s'en contente car "marginal" aurait ici une portée beaucoup trop restreinte pour ses exigences.

**Mon nom est :** Les Anglais disent, "My name is . . ." C'est bien assez pour que des milliers de Canadiens français ne connaissent pas d'autre tournure pour se présenter. Pourtant, quand ils s'adressent à un tout petit, ils lui demandent, "Comment t'appelles-tu ?" sans même s'en apercevoir, tant l'enfance rappelle le naturel. Puissent-ils prendre leur courage à deux mains et dire à l'avenir, "Je m'appelle . . .". D'aucuns prétendront que "*Mon nom est . . .*" est français, oubliant qu'une langue n'est pas uniquement affaire de mots, mais qu'elle est beaucoup plus une façon de penser, et même de vivre. Tant qu'à imiter les Anglais, inspirons-nous plutôt de la confiance qu'ils font à leur langue en n'utilisant que ses tournures sans copier celles du français; en a-t-on jamais entendu un seul dire, "I am called . . ." ? Combien d'entre eux admettraient que notre proverbe "Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué" vaille mieux que: "Do not count your chicken before they are hatched"? Ils n'ont pas subi comme nous une servitude linguistique bicentenaire durant laquelle le travailleur était nécessairement tenu de penser comme le patron. Si nous avions appris notre langue dans un milieu qui lui eût été propice, nous en posséderions un instinct naturel fondé sur l'emploi quotidien de ses tics d'expression. Maintenant qu'il nous est enfin possible de la rendre prioritaire chez nous, il nous restera, pour encore longtemps, à retrouver cet instinct presque disparu. Cela exigera des exercices d'analyse tout aussi rigoureusement répétés que ceux dont un paraplégique a besoin pour recouvrer l'usage inconscient de ses membres. La locution en titre, et ce malheureux *détenteur de police* que nous a servi encore dernièrement, en énormes caractères et dans tous nos journaux, une compagnie américaine d'assurance sur la



vie, sont bien faits pour mettre en évidence l'écart qui subsiste entre notre langue et nos vieilles habitudes de pensée. Chacun de ces exemples favorise la démarche particulière à l'anglais, c'est-à-dire une représentation aussi concrète que possible de la réalité. C'est là tout l'opposé des moyens qu'affectionne le français: dédaignant de mentionner ce qui saute aux yeux, il se complaît dans l'abstrait, par un jeu d'allusions orientant l'entendement vers les conclusions nécessaires. Avec "My name is..." l'anglais énonce un fait et n'exige aucun raisonnement. Quand le français dit, "Je m'appelle...", il ne se limite pas à décrire une chose aussi neutre qu'un nom; il engendre une association d'idées qui achemine l'intelligence vers une conception de l'objet véritable de la phrase, soit la personne elle-même. La même comparaison ressort entre "policy holder" (l'image concrète d'une chose) et "preneur de l'assurance" (ou titulaire de l'assurance, souscripteur, assuré etc) dont l'abstrait évoque non pas simplement une police, mais bien plus la protection qu'elle offre, car pour un esprit français, c'est là ce qui compte. Le contraste s'établit encore plus clairement entre "It is a beautiful day" (encore une image concrète), et "Il fait beau" qui illustre parfaitement la préférence du français pour l'entendement (À propos, y a-t-il une seule autre langue au monde qui sache s'adresser aussi intimement à l'intelligence et à la sensibilité humaines jusque dans ses expressions les plus ordinaires?). Dernier exemple: "Wet paint" ne devrait pas se traduire par le calque "Peinture fraîche" (et encore moins par "Fraîchement peinturé" puisqu'en français moderne "peinturer" est synonyme de "barbouiller") mais bien par "Attention à la peinture": simple allusion à un danger qui, évidemment, n'existerait pas si la peinture était sèche! Dans tous ces exemples, puisés entre mille, on n'a guère de difficulté à reconnaître combien le français aime mettre l'accent sur l'effet plutôt que sur la cause, sur les conséquences plutôt que sur la situation, sur le résultat plutôt que sur le procédé, préférence faite d'un souci de la précision que l'abstrait satisfait admirablement. Astreindre notre langue à la représentation de la réalité toute nue, c'est la soumettre à une contrainte qui lui interdit toute spontanéité et toute beauté. Autant s'acharner à faire rendre par un violon des sons propres au piano. Nous voici rendus bien loin de "Mon nom est...", mais comme il semble que tout le monde fait des "traductions" dans notre industrie<sup>1</sup>, je n'ai pas vu de mal à révéler quelques-uns des

---

<sup>1</sup> Eh bien oui, l'assurance est une industrie en France: pourquoi n'emploierions-nous pas ce mot ici ?

mystères de cet art. J'aurais mauvaise grâce si je ne reconnaissais ma dette envers MM. Vinay et Darbelnet dont la "Stylistique comparée du français et de l'anglais" devrait se trouver entre les mains de tous les traducteurs qui veuillent bien mériter ce titre. J'ai surtout voulu inspirer une salutaire prudence à ceux qui continuent de plus belle à contaminer notre langue.

**Terme de la police :** Pour comprendre cette expression, il importe de l'interpréter en termes anglais: "policy term". Le hic, c'est qu'en français, "terme" ne peut ici vouloir dire que la terminaison, la fin. A ceux qui voudraient bien mettre un terme à la confusion, je signale que sur les polices françaises on voit le mot période au-dessus des dates de l'entrée en vigueur et de l'expiration. Le mot "durée" s'applique par ailleurs au temps lui-même, envisagé comme tel: un an, deux ans etc.

349

**Employés seulement :** Ce calque de l'anglais (employees only) est affiché par des compagnies d'assurance à la porte de leur cantine (qu'on appelle trop souvent *cafétéria* en oubliant que, si acceptable que soit ce mot aujourd'hui, il s'applique justement à des restaurants accessibles au public!) En français, un écriteau doit dire ce qu'il doit dire pour dire quelque chose. En l'occurrence, **Réservé aux employés** dirait ce . . . qui a besoin d'être dit! "Interdit au public" serait aussi de mise, pour les endroits où il y ait danger d'accident ou d'indiscrétion.

**Claims examiner :** Voilà bien cent ans que des sociétés canadiennes-françaises cherchent à concurrencer les géants anglais et américains pour nos affaires d'assurances; on semble toutefois avoir si peu songé à le faire en français qu'encore aujourd'hui, on ne sait à peu près pas comment désigner en notre langue un bon nombre d'emplois qui ont toujours existé. Cette réflexion m'est venue à la vue d'une offre d'emploi publiée dernièrement dans nos journaux par une compagnie d'assurance qui y faisait pourtant état de sa qualité canadienne-française. Pas plus méchante que d'autres, elle avait quand même cru nécessaire, encore comme bien d'autres, de coiffer cette annonce de "Claims Examiner" en énormes caractères<sup>1</sup>. Doit-on en conclure qu'à ses yeux, le postulant idéal est celui qui ne comprend que l'anglais? Évidemment, on a eu peur de ne pas être compris si l'on avait employé un terme français. Ce "réalisme" est justement la cause première de notre impuissance linguistique. Comment donc le

<sup>1</sup> En sous-titre de "Vérificateurs de dossiers" dont on soupçonnait — et pour cause! — l'insuffisance.

public en viendra-t-il jamais à connaître le mot juste si l'on persiste à lui refuser l'occasion de l'apprendre ? Dans les pays où les gens ont l'habitude de la liberté culturelle de bon aloi, les mots de leur langue sont la seule monnaie courante qu'ils connaissent : habitués d'en voir de nouveaux tous les jours, ils les adoptent et les font circuler tout naturellement. Si aucun assureur n'avait osé lancer *avenant*, nous parlerions encore d'*endossements*. Avant donc de justifier — puisque chez nous seuls les anglicismes s'acceptent spontanément — l'équivalent français de "*claims examiner*" qui n'est autre que **rédacteur sinistres**, j'aimerais présenter une manière de scénario de ce qui se serait produit si cette annonce l'avait utilisé. D'abord les gens qui se cherchent un emploi lisent presque toutes les petites annonces, même dans des disciplines qu'ils ignorent mais qu'ils sont souvent disposés à apprendre pour améliorer leur sort. Ensuite, **rédacteur(s) sinistres** en gros caractères aurait bien été assez pour éveiller par sa nouveauté la curiosité du lecteur qui, précisément à cause d'un tel titre, n'aurait pas pu s'empêcher de lire le texte. Et ce dernier aurait pu être assez explicite pour amener même le moins érudit à se dire : "Tiens, mais c'est d'un *claims examiner* qu'on parle !" Dès lors, il aurait été tout heureux de connaître le bon terme et se serait probablement même amusé à étaler son savoir en posant la devinette à ses amis. Quant à celui qui aurait préféré s'en esclaffer, réjouissons-nous de ce qu'il n'aurait même pas pris la peine de demander l'emploi, ce qui n'aurait certes pas été une grande perte pour ladite compagnie ni pour notre industrie: un homme qui n'a pas de vocabulaire et qui, en plus, n'est pas prêt à s'en bâtir un, ne peut guère travailler intelligemment, surtout à une fonction qui exige autant de souplesse intellectuelle que celle-là. Passons maintenant à la justification. Quoi de plus simple que de reproduire ci-dessous un extrait de la Nomenclature des emplois établie à Paris par la convention collective des Employés et Agents de Maîtrise <sup>1</sup> des Sociétés d'Assurances :

**No 89; Rédacteurs (ou quichetiers) sinistres:** Employés occupés, avec une part d'initiative, à l'établissement, à l'instruction et au règlement des dossiers sinistres, avec appréciation de la garantie, à

<sup>1</sup> Voici la définition que donne Robert à "Agents de Maîtrise": "(XX<sup>e</sup> s) *Agents de Maîtrise*, nom donné à certains techniciens qui forment les cadres inférieurs d'une entreprise". Dans la Nomenclature dont je parle plus haut, on lit également cette définition: "Employés qui assument la mise au courant, la surveillance et le contrôle du travail d'une équipe, d'une section ou d'un groupe sous leur responsabilité. N'est-ce pas assez clair pour qu'on y voie une équivalence acceptable pour "supervisor" ?



l'ordonnement des indemnités, à la réception des experts et du public; à la correspondance générale, à la surveillance individuelle des police.<sup>1</sup>

Accord FÉDÉRAL PROVINCIAL MUNICIPAL Agreement<sup>2</sup>; ou . . . Poor bilingual PUBLIC bilingue à plaindre: On dit que le bilinguisme a ses particularités; cette manière d'hybridation des "homonymes en travesti" est tout partout chez nous pour en témoigner. Je serais tenté d'y trouver justice en ce que pour une fois ma langue n'est pas seule à en souffrir, mais je n'irai pas jusqu'à m'en réjouir: toute langue étant essentiellement une manifestation de l'intelligence, son rapport intime avec la condition humaine suffit pour lui valoir tous les titres de respect. Personne n'a le droit d'en déformer la plus humble qui soit. Quand on en torture deux à la fois, et des plus belles du monde par surcroît; quand, à travers une ville qui a invité tous les peuples de la terre à venir exposer chez elle les beautés de leurs civilisations, on étale des accouplements aussi indécents; quand la multiplication de ces horreurs rend un public si familier avec l'abâtardissement mental qu'il n'en ressent pas le moindre malaise; quand enfin trois gouvernements s'allient allègrement pour en entériner le barbarisme; n'y a-t-il pas là, en effet, matière à s'apitoyer sur ledit poor bilingual PUBLIC bilingue à plaindre? C'est à dessein que je viens de me répéter, pour faire voir combien, dès la deuxième fois, le baroque de cet exemple a déjà perdu de son évidence sous l'effet de l'accoutumance; reproduit à tous les coins de rue, il deviendrait tout aussi "accepté" que Towel SERVICE de serviettes ou que Réparations de TELEVISION Repairs. Le malheur, c'est que de tous les millions de visiteurs de notre Expo, il n'y en aura pas beaucoup qui demeureront parmi nous assez longtemps pour jamais cesser de "s'émerveiller" — à nos dépens — de tout ce métissage.

<sup>1</sup> Surtout, de grâce, qu'on ne vienne pas prétendre que parce qu'en France, le rédacteur peut aussi s'appeler guichetier ou que parce qu'il peut s'occuper de la surveillance individuelle des polices, il cesse pour si peu d'être rédacteur au Canada! Quant à "guichetier", nous serait-il aussi étranger, si nous avions dans notre industrie québécoise des assurances, des employés qui travaillent dans des guichets comme on en trouve en Europe?

<sup>2</sup> Visible sur des écriteaux le long des travaux de l'autoroute Décarie et de la Transcanadienne. Ces écriteaux sont pourtant énormes et offriraient donc assez d'espace pour permettre à chaque langue de s'exprimer librement. Laisant à l'anglais "FEDERAL PROVINCIAL MUNICIPAL AGREEMENT", le français aurait pu dire, par exemple, Réalisation conjointe des gouvernements du Canada, du Québec et de Montréal.

352

**Puis-je vous aider ?** : — Dans sa chronique<sup>1</sup>, Monsieur Jacques Poisson a fait, dernièrement, le procès du fameux *j'peux-t-y vous aider ?* qui jouit d'une popularité enthousiaste chez nous. Je l'en remercie et je me permets d'ajouter pour ceux qui ne l'auraient pas lu, que même si "puis-je vous aider ?" est conforme à la grammaire, il n'est guère plus français. C'est la traduction littérale du fameux "may I help you ?" qu'une compagnie d'assurances américaine nous avait servi durant des années, confiante sans doute que cela ferait plus gentil qu'un "bonjour" démodé à ses yeux. A un moment donné, cette compagnie s'est aperçue qu'elle traitait avec un public d'expression française. Vite, la francisation ! Et c'est ainsi qu'un quelconque "traducteur", comme il en pleut dans notre industrie, a "mis au monde" "*Puis-je vous aider ?*". A quoi j'avais répondu, au grand effarement de la première téléphoniste à me le lancer, qu'à mon âge, j'étais parfaitement capable de me débrouiller en grand garçon mais qu'il ne me déplairait pas de l'entendre dire, comme on le fait en français, "**A votre service**", "Pour vous, Monsieur ?", Monsieur désire" et quoi donc encore, pourvu que ce ne soit pas au téléphone, où "Bonjour !" est aussi gai que français.

**Pick-up endorsement** : — Avant la venue de M. François Vézina, la C.U.A., (dont la raison sociale a récemment été traduite: Association Canadienne des Assureurs), manifestait pour le "Toronto French" une préférence qui n'avait guère contribué à enrichir le vocabulaire technique dont disposaient les Canadiens français. Aujourd'hui, nous en recevons des textes généralement impeccables et qui sont une excellente source de renseignement pour tout traducteur sérieux. Il reste quand même que ces textes sont précisément des traductions et que l'A.C.A., pas plus que les compagnies américaines ou anglaises, n'a encore franchi l'étape d'une véritable compréhension de nos problèmes linguistiques. Je veux parler ici du besoin d'une nouvelle conception, dans la rédaction des documents destinés à un public d'expression française, conception qui devrait être inspirée des démarches particulières du français. Parce que l'anglais s'accroche, parfois quasi désespérément, à la multiplication de semi-précisions dont le besoin vient de sa préoccupation pour le concret, les contrats d'assurance conçus dans cette

---

<sup>1</sup> "A la recherche du français" que Le Devoir a le mérite de publier et dont la lecture devrait être obligatoire pour tous ceux qui font de l'enseignement ou des traductions, ne serait-ce que pour entrouvrir les yeux de ceux qui, parmi eux, n'ont jamais su ce qu'était le français.

langue fourmillent de redondances dans des phrases interminables où seul un esprit anglo-saxon un tant soit peu averti peut se comprendre. Du reste, j'ai de la difficulté à croire que les rédacteurs de ces textes fassent le meilleur usage possible de leur langue; à tout événement, c'est déjà toute une affaire que de traduire des textes aussi ténébreux. Car alors leur confusion se retrouve dans la traduction avec des résultats tout simplement désastreux, surtout quand la langue d'arrivée est aussi éprise de souplesse que le français. Opiniâtement dirigé par une pensée anglaise, ce dernier ne peut offrir que de la bouillie pour les chats. Si justes que soient les équivalences avancées, souvent prodigieusement, par le meilleur traducteur, le message revêt une forme qui est étrangère à l'esprit auquel il s'adresse et qui, s'il est fidèle à ses origines, est tout simplement perdu. Les compagnies en question croient sans doute que chaque mot qui apparaît à l'original est indispensable: il l'est peut-être (?) en anglais, mais en français les mots ne sont qu'accessoires à la syntaxe qui elle, se charge de donner au message l'intelligence nécessaire. Plusieurs membres de l'A.C.A. font des affaires en France, en Italie, voire au Japon. Imposent-ils à ces publics des formes d'expression qui ne leur conviennent pas? Pourquoi en serait-il autrement au Québec? Pour faire accepter ce principe, qui me paraît élémentaire, pour convaincre ces assureurs des méfaits d'une traduction esclave qui interdit toute liberté d'expression, voire toute création intellectuelle, je me permettrai de présenter, de temps en temps, des textes traitant du même aspect d'assurance avec, en premier, un extrait d'une police française et en second, le méli-mélo auquel on nous a trop longtemps habitués. Si mes exemples doivent venir de l'A.C.A. pour la simple raison que c'est elle qui donne le ton, je ne serai pas à ce point injuste, qu'il ne m'arrive jamais d'en montrer d'assureurs indépendants (En commençant, en temps opportun, par celui qui, pour établir une distinction entre la franchise simple et la franchise absolue, offre une clause de franchise et une clause de déduction!). Pour l'instant, je présente d'une part une clause française intitulée "Reprise à effet différé" et d'autre part, la traduction du texte anglais qui a le même effet. Il est vrai que, dans ce dernier cas, les dispositions qui veulent que pour les risques de la police incendie avec contrat supplémentaire et le tremblement de terre, il y ait répartition proportionnelle des garanties intrinsèques de tous les assureurs, (dispositions non prévues dans le texte français), rendent la comparaison trop désavantageuse; pour mes fins de juxtaposition,

je les ai mises en italiques:

354

**CLAUSE No 45 — REPRISE À EFFET DIFFÉRÉ —**  
 “L'Assuré déclare avoir fait garantir antérieurement et jusqu'au ..... une somme de ..... francs sur les bâtiments faisant l'objet du présent contrat. En conséquence, et jusqu'à cette date, la présente assurance ne jouera qu'à titre de complément ainsi qu'indiqué aux Conventions Spéciales. En contrepartie, l'Assuré bénéficiera jusqu'à cette date d'une réduction de ..... francs sur le montant de la prime stipulée pour l'assurance forfaitaire desdits bâtiments.”

C.I.A.  
 Formule 806F  
 (Edition 4-66)

### CRÉDIT POUR ASSURANCE PRÉEXISTANTE

Conformément aux conditions de la présente police, l'Assureur reconnaît par les présentes avoir reçu avis qu'il existe “d'autres assurances” (indiquées au tableau ci-dessous) portant sur les intérêts assurés par la présente police.

Compte tenu de la diminution de prime mentionnée au tableau ci-dessous et sous réserve de toutes les dispositions, limitations, exclusions et conditions de la présente police, il est par les présentes entendu et convenu que le montant d'assurance ou la limite de responsabilité prévus à l'un ou à plusieurs des articles de la présente police pour les biens, événements et risques mentionnés ci-dessous sont, selon le cas, réduits ou éliminés par le montant de telles autres assurances ou limites de responsabilité que comportent les polices désignées au tableau ci-dessous, jusqu'aux dates d'expiration indiquées, que le montant de l'indemnité prévu par ces autres assurances soit, en totalité ou en partie, recouvrable ou non.

Il est de plus entendu et convenu que l'assurance ainsi réduite que garantit la présente police —

(a) *couvre dans le rapport de cette assurance réduite au montant total des assurances, y compris les polices désignées ci-dessous, que le montant de l'indemnité prévu par l'assurance desdites polices soit, en*

*totalité ou en partie, recouvrable ou non, lorsqu'il s'agit d'une réclamation faite par un Assuré à la suite de la perte ou de l'endommagement directs des biens décrits et assurés aux présentes, qui sont attribuables à:*

- (i) *un incendie ou la foudre;*
- (ii) *une explosion, la chute d'objets, l'impact d'aéronefs ou de véhicules terrestres, une émeute, la rupture d'une installation de chauffage, d'eau ou de climatisation, ou les fuites d'eau d'une de ces installations ou d'une conduite principale publique; la fumée, des actes de vandalisme ou actes malveillants, un ouragan ou la grêle, les fuites d'installations de protection contre l'incendie; tels que tous définis dans l'avenant de Couverture supplémentaire, Si celui-ci est annexé ou ajouté aux polices désignées au tableau; ou*
- (iii) *un tremblement de terre;*

(b) constitue, en ce qui concerne les autres risques ou événements, une assurance d'excédent par rapport aux polices désignées ci-dessous, que le montant de l'indemnité prévu par l'assurance desdites polices soit, en totalité ou en partie, recouvrable ou non, et par rapport aux autres polices, et qu'elle n'a d'effet que lorsque la responsabilité stipulée dans toutes les polices, sauf la présente, pour ces mêmes risques ou événements, est épuisée.



Tout en admettant que le premier texte aurait légèrement besoin d'être modifié pour s'adapter, comme le second, à une police d'assurances groupées (traduction à retenir pour *composite* ou même *comprehensive policy*) je laisse au lecteur le soin de juger s'il est juste d'accuser le français d'être, en des termes qu'on entend trop souvent dans une certaine langue, "long-winded" !